

Décret portant ratification de l'Accord créant la Banque Africaine de Développement -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;

VU la Loi N°64-13 du autorisant la ratification de l'Accord portant création de la Banque Africaine de Développement ;

APRES avis de la Cour Suprême,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Est ratifié l'Accord portant création de la Banque Africaine de Développement, signé à New-York le 8 Octobre 1963, auprès du Secrétaire Général des Nations Unies, mandataire désigné.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à Cotonou, le 15 Juillet 1964

par le Président de la République,

pour le Président du Conseil absent, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, chargé de l'intérim

*[Signature]*

A. ADANDE

*[Signature]*

S.-M. APITHY

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

*[Signature]*

F. APLOGAN

Ampliations :

- PR ..... 10
- PC ..... 15
- MAE ..... 10
- MFAEP ..... 10
- AND ..... 5
- CS ..... 2
- SGG ..... 4